



Consequence familiale litige avec fga

Par **TORRENS**, le **15/04/2008** à **22:56**

Bonjour à tous,

Mon ami risque d'etre condamné à verser une certaine somme au FGA suite à un accident de la route il y a 7 ans.

Nous nous connaissons depuis 3 ans, nous allons avoir 1 enfant dans 1 mois et souhaitons nous marier.

J'aimerais savoir si, suite a notre mariage je deviendrais solidaire de cette dette anterieur, peut on prendre en compte mes revenu pour les remboursements...

Si tel est le cas, devons nous faire un contrat de mariage pour me proteger et proteger nos enfants?

Je vous remercie de tous les conseils que vous pourais me donner.

Cordialement